

Avenant au document de projet

1

Titre du Projet	Développement Local Intégré de l'Oriental -DÉLIO
Résultats de l'UNDAF et du CPD 2012-2016	<p>OUTCOME 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social;</p> <p>OUTCOME 4 : Les partenaires institutionnels et de la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique sensible au genre pour la mise en œuvre d'un développement humain, intégré, équitable et durable.</p> <p>OUTCOME 5 : Les prescriptions de la « Charte Nationale de l'environnement pour un développement durable » sont mises en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, de changements climatiques, et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale sur les zones et les populations les plus vulnérables .</p> <p>Gouvernance territoriale est promue à travers l'appui à la conception et mise en œuvre des PCD ;</p>
Outputs attendus	<p>Les filières des produits territoriaux sont valorisées ;</p> <p>Le patrimoine culturel et naturel est valorisé.</p>
Partenaire de mise en œuvre:	Agence de l'Oriental


Justifications de la révision

Le présent amendement est effectué pour établir un nouveau cadre de partenariat entre l'Agence de l'Oriental et le Programme des Nations Unies pour le Développement portant sur la clôture du programme DÉLIO prévue en fin 2013 et la formulation d'un nouveau programme de partenariat pour la promotion du développement humain et durable dans la région de l'oriental



<p>Durée du Programme : 4 ans</p> <p>Atlas Award ID: 00049616</p> <p>Project ID : 60624, 60625, 60626, 77142</p> <p>Start date: Février 2008</p> <p>End Date : Décembre 2011</p> <p>PAC Meeting Date Février 2008</p> <p>Management Arrangements NIM</p>	<p>Les ressources totales : 3 440 000 USD</p> <p>Budget initial : 3 440 000 USD</p> <p>Budget révisé : 3 440 000 USD</p> <ul style="list-style-type: none"> • PNUD 470 000 USD • Agence de l'Oriental : 2 970 000 USD • Other: <ul style="list-style-type: none"> ○ Donor ○ Gouvernement
---	---

2

Mohamed Mbarki, Directeur Général de l'Agence de l'Oriental 

Le Directeur Général

Mohamed MBARKI

Validé par le PNUD:



~~Ayshanie Labe~~, Représentant Résident Adjointe

Considérant :

- ✓ l'accord de partenariat signé le 11 décembre 2006 entre l'Agence de l'Oriental et le Programme des Nations Unies pour le Développement visant d'accompagner de la dynamique de développement humain et de bénéficier des synergies entre les différents projets et contribuer à mobiliser de nouveaux fonds ;
- ✓ la nouvelle stratégie de l'Agence de l'Oriental qui repose sur une planification stratégique axée sur des objectifs tels qu'ils sont définis dans le cadre stratégique de l'Agence ;
- ✓ les nouvelles orientations du PNUD notamment ses nouveaux axes d'intervention tels que définis dans l'UNDAF et le CPD 2012-2016;
- ✓ La convergence des objectifs et des axes d'intervention du Programme DÉLIO d'une part, et le processus de la régionalisation avancée visant dynamisation des territoires et la promotion d'un développement régional intégré et durable d'autre part ;

De ce fait, l'Agence de l'Oriental et le Programme des Nations Unies pour le Développement conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'amendement

Le présent amendement est effectué pour établir un nouveau cadre de partenariat entre l'Agence de l'Oriental et le Programme des Nations Unies pour le Développement portant sur la clôture du programme DÉLIO prévue en fin 2013 et la formulation d'un nouveau programme de partenariat pour la promotion du développement humain et durable dans la région de l'oriental (Plan de travail 2013 du programme en annexe) ;

Article 2 : Résultats attendus

Cet avenant devrait permettre attendre les résultats suivant :

- Activités du programme DÉLIO finalisées et programme clôturé selon les procédures de la gestion axée sur les résultats ;
- Programme évalué et recommandations prises en considération dans la formulation du nouveau cadre de partenariat ;
- Un nouveau cadre de partenariat 2014-2016 élaboré et validé.

Article 3 : Modalités de réalisation et gestion financière

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre le présent amendement sur la base des modalités définies dans le document du Programme DÉLIO, et selon le schéma des structures de coordination décrit dans le même document. L'Agence de l'Oriental versera une contribution selon les échéanciers, ci-dessous :

- Juin 2013: MAD 800 000

Cette contribution sera répartie comme suit :

		Juin 2013
Produit 1	60624	0,00
Produit 2	60626	800 000,00
Produit 3	60625	0,00
Produit 4	77142	0,00
Total		800 000,00

Article 5 : Durée de l'Avenant

Ce présent avenant porte sur la durée du 01 janvier au 31 décembre 2013

Article 6 : Suivi et évaluation

Tel que défini dans l'accord de partenariat initial, l'Agence de l'Oriental continuera conjointement avec le PNUD à assurer le suivi et la coordination des actions entreprises. Le programme DÉLIO fera l'objet d'une évaluation externe.

Article 7 : Révision du présent avenant

Les parties signataires pourront, à tout moment, apporter les modifications jugées nécessaires aux termes du présent avenant dans un cadre consensuel.